

# rapport annuel 2010

Partenord Flandre Littoral



## Attribution des logements

# SOMMAIRE

- 3.** Éditorial
- 4.** Partenord Flandre Littoral
- 6.** Agir au quotidien au plus près des réalités locales
- 8.** Satisfaire les besoins exprimés par les locataires
- 12.** La demande de logement : du web au papier
- 14.** Des logements de qualité pour des familles aux ressources variées
- 16.** Accompagner les parcours résidentiels de nos clients-locataires
- 18.** Entretien, réhabiliter et développer le patrimoine

## Partenord Habitat

présent dans  
**288** communes du département avec  
**39 000** logements  
**770** collaborateurs au service de **100 000** habitants  
**10** directions de territoires au plus près de nos clients-locataires



## Partenord Flandre Littoral

Une équipe à votre service

**2 715** logements répartis dans  
**35** communes  
**6 676** habitants  
**40** collaborateurs

Partenord Flandre Littoral  
602/604, rue Henri Troyat  
59229 Tétéghem

## De nouveaux outils pour répondre à une demande de logements plus pressante



**A**ujourd'hui le logement constitue le poste de dépenses le plus important pour les ménages, les locataires y consacrent le quart de leurs revenus, parfois plus du tiers pour les plus modestes. Pour les familles, trouver un logement abordable est devenu une priorité cruciale. Les chiffres en témoignent : 2009, notre Office comptabilisait 23079 demandes en attente, en 2010, on atteint les 29 690. Près de 30% d'augmentation.

La crise est aiguë pourtant le désengagement de l'Etat s'accroît. A la fin des aides à la pierre s'ajoutera cette année une taxe de 245 millions d'euros prélevée sur les bailleurs sociaux privant encore notre Office de moyens qui auraient pu être consacrés au développement de notre offre de logements.

Pour autant, notre mobilisation reste intacte. Partenord Habitat investit en 2010, 24 millions d'euros dans la réhabilitation et grâce aux efforts conjoints des collectivités territoriales, 697 logements ont été construits sur 32 communes du Département. C'est dans ce même esprit partenarial que sont menées nos politiques d'attributions. Afin de garantir équité, transparence et d'être en prise directe avec les réalités territoriales, nous avons créé 10 commissions d'attribution décentralisées. Dans le strict respect de la réglementation, collaborateurs de Partenord, élus locaux, administrateurs, agissent ainsi au plus près de la demande, en lien avec les spécificités de chaque territoire. Et pour accompagner au mieux les familles, notons cette innovation alliée à la refonte de notre site internet en 2010 : la demande de logement en ligne. Une avancée majeure qui facilite les démarches, raccourcit les délais. Comme il nous faut être plus réactif face à l'urgence qui s'impose, ce nouvel outil doit nous permettre d'agir avec plus d'efficacité, de répondre comme il se doit, plus rapidement, à une demande toujours plus pressante mais légitime et surtout de porter au meilleur niveau le service rendu à nos clients-locataires.

**Didier Manier**  
Président de Partenord Habitat  
Conseiller général du Nord

# Partenord Flandre Littoral

## La commission d'attribution des logements

La commission d'attribution des logements a pour mission de procéder à l'examen des demandes de logement conformément à la législation en vigueur, dans un esprit de transparence et d'équité.

Pour agir au plus près des réalités locales et des besoins des habitants, Partenord Habitat a fait le choix de la décentraliser. Elle est composée de 6 administrateurs dont 1 représentant de locataires, du maire de la commune concernée par l'attribution, ou de son représentant.



Claude Vandeputte



Jean-Marie Fairve



Françoise Polnecq



Michel d'Orgeval



Chantal Broeks



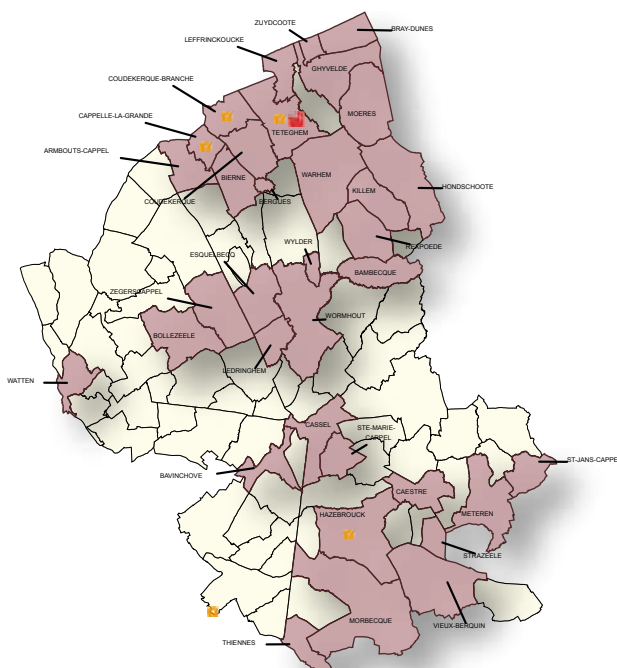
Christian Rosseeuw

## Proximité et qualité de service, fondements de l'organisation territoriale

La gestion quotidienne de la relation avec les locataires et du patrimoine est assurée par la présence au plus près des réalités locales d'un réseau d'agences, d'antennes et de points service.

La qualité de ce maillage territorial et des personnels qui le constituent nous permet d'apporter des réponses "sur mesure" aux demandes et besoins de nos clients-locataires

Un numéro unique accessible 24h/24 nous permet d'être à l'écoute des préoccupations des habitants.



Point service

Direction de territoire

## Au plus proche des réalités locales et des préoccupations des habitants



La commission d'attribution que je préside est composée des membres délégués par le Conseil d'Administration, de représentants des communes. Cette commission procède à l'examen des demandes de logements conformément à la réglementation en vigueur, et surtout dans un esprit de transparence d'objectivité et de professionnalisme.

L'année 2010 a été marquée par une légère hausse du taux de rotation 11,86 % contre 11,12 % en 2009.

Sur les 321 attributions réalisées en 2010, 50 sont des mutations soit un pourcentage en deçà de la moyenne de l'Office. Le parcours résidentiel de nos résidents demeure une priorité avec toutefois, une réelle difficulté. En effet bien souvent les familles refusent désormais des maisons individuelles en secteur rural. Ce phénomène est nouveau et doit correspondre aux charges supplémentaires de carburant que cela peut engendrer.

82 % de ceux qui ont bénéficié d'une attribution de logement en 2010 et 78 % des locataires en place ont des revenus inférieurs à 60 % du plafond de ressources.

En 2010, 661 nouvelles demandes ont été enregistrées, pour 321 attributions. Poursuivre le développement d'une offre adaptée reste face à cette problématique le véritable challenge. Nous devons maintenir notre effort de construction en tenant compte des caractéristiques de la demande.

### **Claude Vandeputte**

Administrateur de Partenord Habitat  
Président de la commission d'attribution  
des logements décentralisée de  
Partenord Flandre Littoral

# Agir au quotidien au plus près des réalités locales

L'organisation de Partenord Habitat repose sur un service de qualité privilégiant la proximité pour une plus grande réactivité au bénéfice de nos clients-locataires.




## 4 points service pour agir quotidiennement auprès des habitants

Le point service, implanté au coeur du patrimoine, constitue une structure de gestion adaptée dont l'objectif est d'apporter un service rapide et efficace à tous les niveaux de la relation avec l'habitant : de l'attribution d'un logement à la résiliation en passant par le traitement de la réclamation ou encore la demande de mutation.

### POINT SERVICE COEUR DE FLANDRE

1	Résidence les Tilleuls 59190 Hazebrouck			
	PASCAL LASSUE RESPONSABLE DE SECTEUR		ALAIN MARTIN TECHNICIEN DE SECTEUR	HÉLÈNE DUMOULEIN COMMERCIALE DE SECTEUR

### POINT SERVICE COUDEKERQUE BRANCHE ET VILLAGE

2	8/1 rue des Capucines 59210 Coudekerque-Branche			
	OLMA RICHET RESPONSABLE DE SECTEUR		LISE MAESEN TECHNICIENNE DE SECTEUR	JULIEN ALDERWEIRELD COMMERCIAL DE SECTEUR

### POINT SERVICE TETEGHEM

3	1/13 Place Marcel Pagnol 59229 Tétèghem			
	SOPHIE VITTET RESPONSABLE DE SECTEUR		ERIC VANPEPERSTRAETE TECHNICIEN DE SECTEUR	LUCIE PASCUCCI COMMERCIALE DE SECTEUR

### POINT SERVICE CAPELLE-LA-GRANDE

4	Résidence Zola 143, Av. de Gaule 59180 Cappelle-la-Grande			
	CHRISTÈLE MOREL RESPONSABLE DE SECTEUR		MATTHIEU BERTHE TECHNICIEN DE SECTEUR	DOMINIQUE BASSIMON COMMERCIAL DE SECTEUR

## Répondre aux besoins tout en favorisant le parcours résidentiel

La stratégie de peuplement du territoire est composée de plusieurs axes en fonction de la particularité des secteurs.

A Coudekerque Branche, le parcours résidentiel est une priorité au travers de mutations visant à remédier à des situations de sous et sur occupation.

La particularité du territoire se confirme au fil des années avec un nombre élevé d'attributions (41%) aux jeunes de moins de 30 ans. D'autre part, une forte augmentation des taux d'effort lors des attributions liés à la paupérisation des demandeurs est constatée. Une attention particulière est accordée à l'ensemble des demandes avec l'objectif de ne pas alourdir la



Christine Galzin

Directrice de territoire  
Partenord Flandre Littoral



Thierry Labouré

Animateur commercial  
Partenord Flandre Littoral

charge sociale de nos résidences et de maintenir nos équilibres de peuplement.

82 % des attributaires ont un revenu inférieur à 60 % des plafonds de ressources. Autre constat : le logement individuel en campagne n'est plus aussi attractif qu'il y a quelques années, pour des raisons économiques et de temps lié au transport, ce phénomène impactant le parcours résidentiel de nos clients-locataires.

# Témoignages ▶



### Julien Alderweireld, commercial de secteur

A l'issue d'un long parcours, une attribution de logement est perçue comme une joie pour le futur locataire. J'ai constaté un réel soulagement face à des situations d'angoisse (séparation, divorce, vente de maison).

### Hélène Dumoulein, commerciale de secteur

Les personnes en recherche de logement recherchent tous un logement social adapté à leur situation familiale et financière.



### Pascal Lassue, responsable de secteur

Ce qui m'a interpellé en 2010, c'est l'augmentation des demandes de logement pour des personnes seules, ainsi que le phénomène de paupérisation : certains demandeurs ne sont même pas en capacité de payer leur dépôt de garantie.

# Satisfaire les besoins exprimés par les habitants

Partenord Habitat gère sa demande de logements dans le respect du cadre réglementaire et des partenariats locaux.

**A**ccueillir les ménages à revenus modestes, traiter prioritairement les ménages en grande difficulté, respecter l'objectif de mixité sociale, faciliter les parcours résidentiels, prendre en compte la diversité de la demande tout en contribuant à la définition des politiques locales dans le respect de l'égalité de traitement, telle est la vocation du bailleur social. Dans ce contexte, l'objectif est de satisfaire des demandes exprimées par les habitants tout en favorisant l'adéquation composition familiale / ressources / caractéristiques du logement.

Au regard de cette approche complexe et multicritère, dans un environnement en constante mutation et de plus en plus contraint, l'exercice représente parfois un véritable défi.

## 2010

### Demands, attributions et mutations

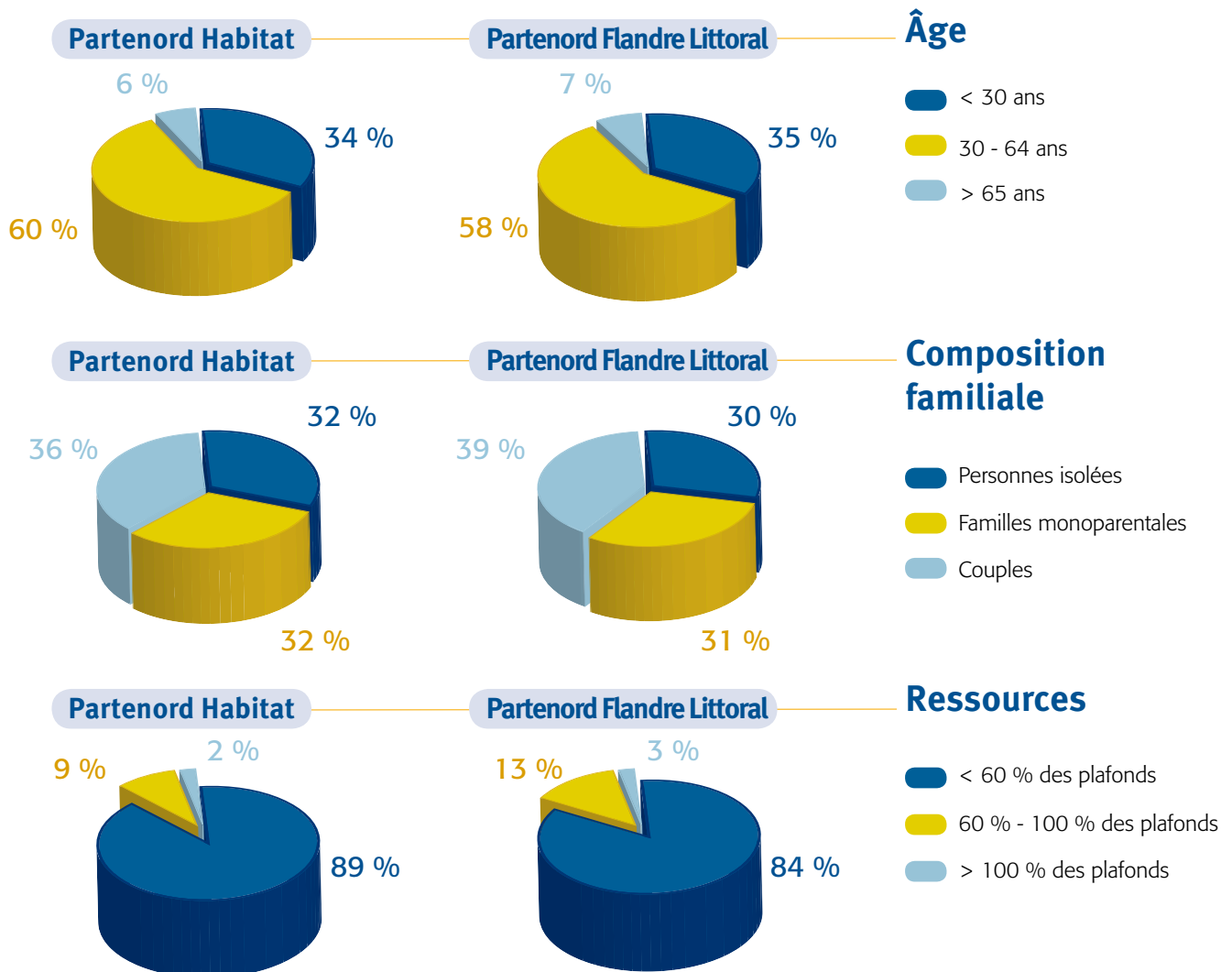
	DEMANDES		ATTRIBUTIONS		MUTATIONS
<b>Partenord Habitat</b>	29 690	15 %	4 371	27 %	1 159
<b>Partenord Flandre Littoral</b>	1 496	23 %	321	16 %	50
		<b>RATIO</b> ATTRIBUTIONS / DEMANDES		<b>RATIO</b> MUTATIONS / ATTRIBUTIONS	

	PARTENORD HABITAT	PARTENORD FLANDRES LITTORAL
<b>Taux de rotation</b>	9 %	10 %

## La demande de logements

En 2010, l'agence a enregistré 661 demandes de logement soit une diminution de 16% si l'on compare ce chiffre à celui de 2009. Le nombre de demandes de logements est de 1496 dont 835 demandes renouvelées. La «pression» de la demande est relativement faible

à l'échelle du territoire avec 55 demandes pour 100 logements alors que la moyenne de Partenord Habitat est de 102. Cette pression est très disparate d'une commune à l'autre.



## Les attributions de logements

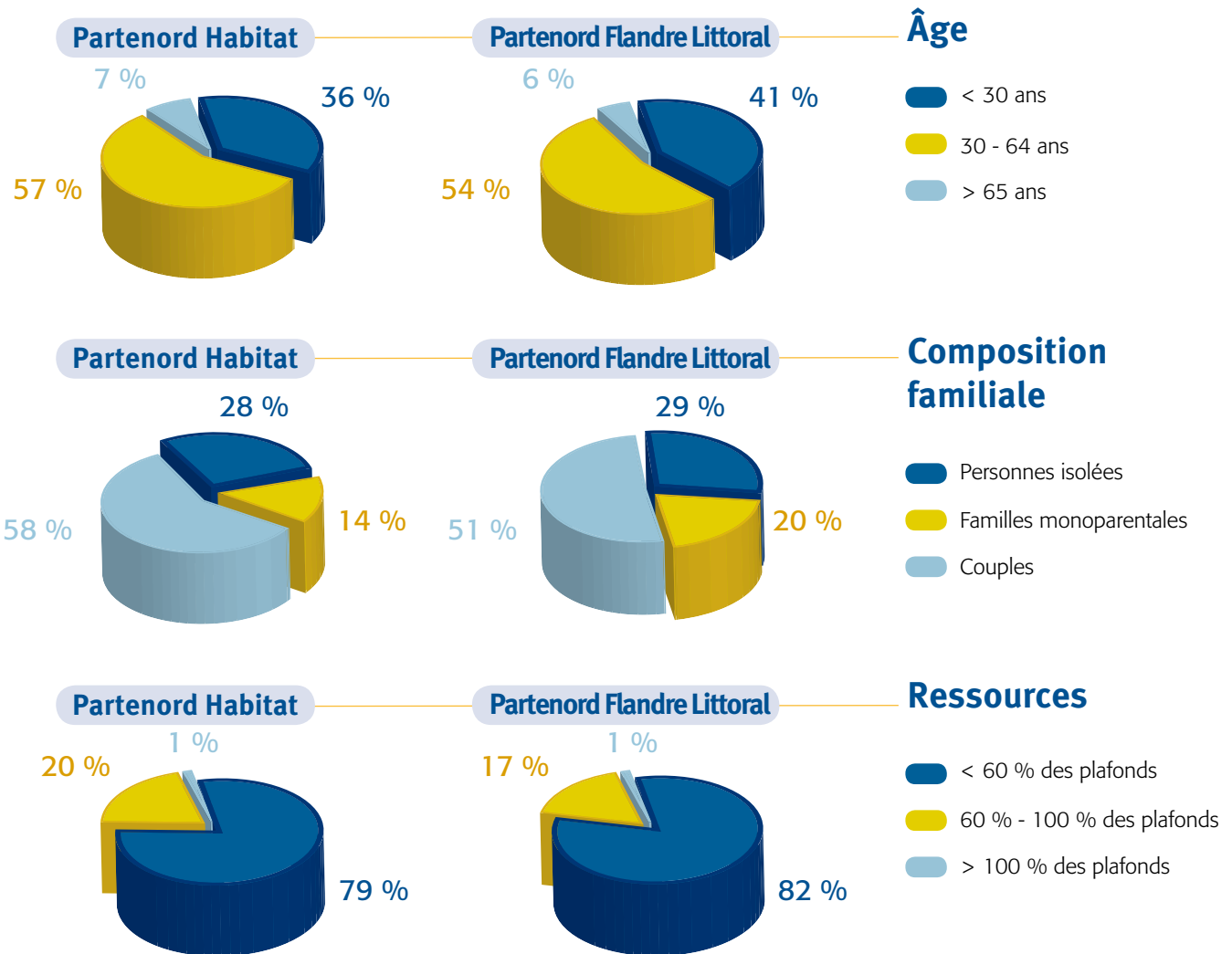
En 2010, la commission d'attribution a attribué 321 logements dont 50 dans le cadre de mutations et 23 dans le cadre de logements nouvellement proposés à la location. Nous constatons une baisse sensible de nos mutations par rapport à 2009 en raison de la baisse du taux de rotation, à l'exception de la commune de Coudekerque Branche.

9 logements neufs destinés aux seniors ont été mis en

location à Thiennes.

Au titre de la mise en œuvre des dispositions de la loi concernant le droit opposable au logement (DALO), 6 désignations de famille ont été transmises par les services de l'Etat et 2 attributions ont pu se concrétiser.

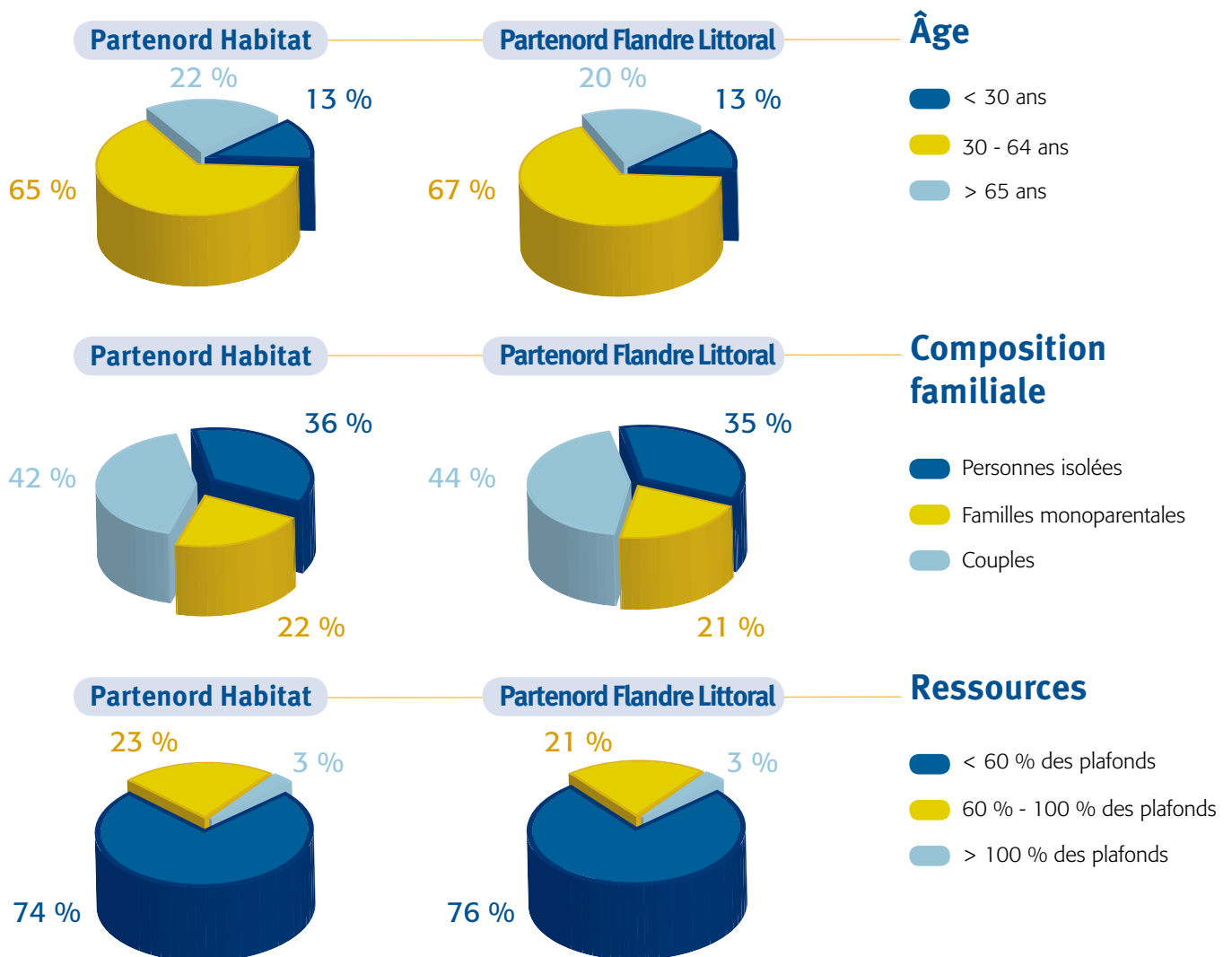
Dans le cadre de notre partenariat avec les associations, nous mettons à disposition 5 logements pour la période hivernale par le biais de baux précaires.



## L'occupation sociale

L'occupation sociale du parc de logements locatifs de Partenord Flandre Littoral reflète dans ses grandes lignes les caractéristiques départementales et les chiffres moyens pour l'ensemble du patrimoine de Partenord Habitat. Le territoire est à la fois, urbain et rural, avec une population plus âgée ayant un impacte sur le taux

de rotation et l'ancienneté des locataires dans notre parc. A l'inverse, en secteur urbain, l'occupation et les attributions sont orientées vers une population beaucoup plus jeune (première demande). L'arrivée dans notre parc étant une première étape de leur parcours résidentiels.



# La demande de logement : du papier au web

En 2010, le site internet de Partenord Habitat a été entièrement refondu. Plus dynamique, plus riche et interactif, il intègre désormais la demande de logement en ligne.

## La demande de logement en ligne : une évolution majeure au service des internautes

Les utilisations de services dématérialisés sur le web notamment dans les démarches « administratives » ou de services publics connaissent un essor constant. L'internaute fait aujourd'hui naturellement ses déclarations sur le web, c'est un changement culturel.

En 2010, près de 70 % de la population française a surfé sur Internet soit plus de 37 millions de personnes.

Conscient de l'importance, des enjeux de l'Internet et de ses avantages (interactivité, souplesse d'utilisation et fonctionnalités), Partenord Habitat a mis en place la demande de logement en ligne. Celle-ci représente aujourd'hui près d'un tiers des demandes totales de logements auprès de

notre organisme. L'Office a été l'un des tout premiers bailleurs sociaux à mettre en place une dématérialisation complète et interactive de sa demande de logement.

Afin que cet outil soit véritablement une avancée pour les « demandeurs » de logements, il a été développé selon les principes suivants, gages de souplesse et de rapidité :

- l'accompagnement de l'internaute facilité et simplifié par le formulaire : interactif, il est composé de zones pré-remplies, de listes de choix multiples ou encore de fonctions de contrôle des réponses. Ce premier niveau facilite la saisie de l'information et réduit surtout le temps alloué à sa vérification au sein de nos agences,

- la demande en ligne est exactement suivie de la même façon que la demande papier. Cette équité de traitement met en confiance l'internaute qui reçoit un accusé de réception mentionnant la bonne prise en compte de sa demande,

- les pièces justificatives ne sont demandées qu'après enregistrement de la demande



Une **nouveauté** qui, déjà, fait ses preuves avec plus de 750 demandes de logement enregistrées chaque mois dans nos agences.

En 2010, 38 % des nouvelles demandes adressées à Partenord Habitat ont été déposées sur le site internet dont 25% pour le territoire de Flandre Littoral.

en ligne et instruction du dossier; moins de contrainte en amont pour l'internaute,

- la souplesse d'utilisation du support web : le fait de pouvoir revenir sur sa demande de logement à tout moment si elle n'a pas été terminée avant envoi ou encore le temps,

- l'uniformité des informations entre l'internaute et Partenord Habitat : les informations saisies par l'internaute sont intégrées directement dans le système d'information de l'Office : pas d'erreur possible et adéquation des informations.

## Le formulaire de demande unique : gage d'efficacité et de transparence !

Depuis octobre 2010, la demande d'un logement social est désormais simplifiée et accélérée grâce au formulaire unique, commun à tous les bailleurs :

- un seul et même document : le demandeur n'est plus obligé d'aller chercher une demande de logement chez chaque bailleur.

- un seul numéro d'enregistrement,

- une liste des pièces justificatives à fournir identique pour toute demande,

- une demande enregistrée dans un fichier partagé et accessible à l'ensemble des organismes HLM

Les informations contenues dans la demande de logement social permettront en effet d'identifier les demandeurs prioritaires notamment les personnes qui sont sans abri, accueillies dans des structures d'hébergement ou encore celles dont le motif de demande les rend éligibles au dispositif DALO (droit au logement opposable).



Un seul et même document



Un seul numéro d'enregistrement



Un fichier partagé et accessible à l'ensemble des organismes HLM



# Des logements de qualité pour des familles aux ressources variées

Les loyers des logements HLM conventionnés sont fixés dans la limite d'un loyer plafond. Ils sont réservés en effet à des personnes dont les ressources n'excèdent pas, pour l'ensemble des personnes vivant au foyer, le plafond correspondant à la somme des revenus fiscaux de référence au titre de l'année N – 2 (soit 2008 pour 2010).

Catégorie de ménage Plafonds de ressources annuelles	PLUS	PLA (Intégration - Insertion)	PLS
1 pers. seule	19 225 €	10 572 €	24 993 €
2 pers. sans pers. à charge sauf jeunes ménages*	25 673 €	15 405 €	33 375 €
3 pers./1 pers. seule avec 1 pers. à charge/jeunes ménages* sans pers. à charge	30 874 €	18 524 €	40 136 €
4 pers. ou 1 pers. seule avec 2 pers. à charge	37 272 €	20 612 €	48 543 €
5 pers. ou 1 pers. seule avec 3 pers. à charge	43 846 €	24 116 €	57 000 €
6 pers. ou 1 pers. seule avec 4 pers. à charge	49 414 €	27 178 €	64 238 €
Par pers. supplémentaire	5 512 €	3 031 €	7 166 €

## Les plafonds de ressources

- \*Jeune ménage : couple dont la somme des âges des 2 conjoints est au plus égale à 55 ans.
- **Est considéré comme conjoint** : la personne vivant en concubinage avec le candidat locataire et cosignataire du contrat de location ou la personne liée au candidat locataire par un pacte civil de solidarité et cosignataire du contrat de location.
- **La notion de couple** s'applique aux personnes mariées, vivant en concubinage ou liées par un pacte civil de solidarité.

## Le prêt locatif à usage social (PLUS)

Créé en 2000, le PLUS est le principal dispositif de financement du logement social. Il vise une mixité d'occupation : sur un programme donné, 30 % au moins des logements sont obligatoirement attribués à des personnes dont les ressources sont inférieures ou égales à 60 % du plafond de ressources, 10 % pour revenus supérieurs de 20 % maximum aux plafonds (PLUS majoré). En outre, il donne lieu à des aides spécifiques (subvention de l'État, taux de TVA réduit et exonération de la TFPB) et ouvre des droits à des prêts distribués par la Caisse des Dépôts et Consignations.

## Le prêt locatif aidé d'insertion (PLAI)

Créé par la loi Besson en 1991, il a pour but de favoriser l'accès au logement des personnes les plus démunies dont les ressources sont inférieures à 60 % des plafonds PLUS.

## Le prêt locatif social (PLS)

Mises en place le 6 mars 2001, les opérations financées par des PLS ont vocation à accueillir des ménages dont les ressources excèdent celles requises pour accéder aux logements financés par les prêts PLUS et qui rencontrent des difficultés pour trouver un logement sur le marché privé, en particulier dans des zones de marché tendu. Il s'agit donc de logement dit « intermédiaire » ; les plafonds sont supérieurs de 30 % à ceux du PLUS.



# Accompagner les parcours résidentiels de nos clients-locataires

La mission première de Partenord Habitat est d'accompagner le parcours résidentiel de ses 100 000 clients-locataires. Assurer une gestion dynamique des mutations internes au bénéfice des familles déjà logées constitue à ce titre une priorité.

**D**ans le règlement intérieur de la commission d'attribution des logements, les demandes de mutation interne pour sur ou sous-occupation, difficultés financières, comportement, rapprochement professionnel sont d'ailleurs prioritaires. La mutation constitue toujours une étape clé de la vie sur le plan humain : Partenord Habitat a la volonté de répondre à chacune de ces situations par les solutions les plus appropriées possibles et dans les meilleurs délais. Les raisons d'un nécessaire change-

ment de logement sont nombreuses : taille de logement inadapté, adéquation de l'environnement aux modes de vie recherchés, changement de situations personnelle ou professionnelle, prix du loyer, situation de handicap ou de perte d'autonomie, opérations de requalification. Nous nous engageons d'ailleurs, dans notre charte de service, à recevoir tous les demandeurs dans les quinze jours suivant la réception de la demande de mutation.



**CAPPELLE-LA-GRANDE - Résidence Marthe Marchyllies**

35 logements individuels pour personnes âgées de type 2 au type 4

En 2009, 971 mutations ont été réalisées, soit 23% des attributions. En 2010, ce chiffre passe à 1159, soit 27%, dans un contexte de forte tension de la demande externe, rendant les demandes de mutation plus difficiles à satisfaire. Répondre aux besoins évolutifs de logement d'un public toujours plus large et diversifié implique une mobilisation en continu sur la mise en œuvre de dispositifs efficaces et personnalisés afin de construire chaque jour des itinéraires résidentiels sur mesure correspondant aux besoins et aux aspirations de nos clients-locataires :

- accompagner les personnes et les familles en leur proposant une solution logement en adéquation avec leur composition familiale et leurs ressources (du PLAI au PLS) tout en permettant l'accès à un logement plus grand ou plus petit en détectant les besoins et les demandes (naissances, départs de membres de la famille...)

- prendre en compte les difficultés de la vie en traitant les demandes d'aménagement des logements aux personnes handicapées ou vieillissantes (adaptation du patrimoine adéquat aux problématiques rencontrées) mais aussi en favorisant l'accès à des établissements spécialisés, foyers ou centres d'hébergement, adaptés aux difficultés rencontrées

- favoriser l'accès au logement étudiant
- offrir la possibilité d'accéder à la propriété dans le cadre d'un parcours « sécurisé » (garantie de rachat, garantie de relogement) qu'il s'agisse de programmes neufs ou de vente à l'occupant.

Pour apporter la meilleure réponse possible à ses clients-locataires, l'Office dispose



d'une large gamme de logements diversifiés couvrant toute la gamme du très social à l'accession. Les compétences des commerciaux de secteur visent à favoriser les « mutations » des locataires en détectant les besoins des occupants. Les agents sociaux sont en charge de l'accompagnement des personnes en difficulté.

Une direction est entièrement dédiée à la promotion immobilière. L'accession représente chaque année une activité de l'ordre de 60 logements dans le neuf et un potentiel de 40 appartements dans le cadre de la vente du patrimoine de l'Office. L'objectif est de développer cette activité de promotion et de vente de patrimoine. Nous avons le souhait de doubler notre production de biens destinés à l'accession sociale. En outre, les orientations à venir nous engageront à faire participer et à associer davantage le client dans la phase conception et réalisation de son projet de devenir propriétaire.

# Entretenir, réhabiliter et développer le patrimoine

Par ses projets de construction, de réhabilitation et d'entretien du patrimoine, Partenord Habitat agit concrètement dans le domaine de l'amélioration de son offre de logement, de l'aménagement des quartiers et de la qualité de vie des habitants.

## I Réhabiliter et améliorer le patrimoine

**E**n 2010, l'Office a investi près de 24 millions d'euros dans divers travaux de réhabilitation et d'amélioration du patrimoine en vue de :

- rénover les parties communes et les logements
- moderniser les installations de chauffage
- mettre en place des systèmes de contrôle d'accès efficaces (résidentialiser)
- améliorer la performance énergétique.

600 logements dans 13 communes du département ont ainsi pu bénéficier de ces travaux. Les travaux sont définis sur la base de consultations menées avec les clients-locataires afin de recueillir leurs besoins et leurs attentes afin que les programmes de travaux puissent à la fois tenir compte de leurs souhaits et des contraintes liées à la mise aux normes des bâtiments.

►►► L'ensemble des travaux définis dans le plan de maintenance 2010 de l'agence Partenord Flandre Littoral répond aux attentes de nos clients-locataires. Véritable «outil» continuellement alimenté et mis à jour, il permet d'avoir une vision prospective des interventions à programmer et nous a conduit à piloter, entre autres, les principales interventions suivantes : installation des sécurités permanentes sur la toiture terrasse de nos résidences de Cappelle-la-Grande et à Tétéghem, où également les parties communes ont été mises en peinture, agencées et isolées (1 et 4 rue Troyat), les terrasses privatives entretenues et la TNT mise en place. A Hazebrouck, l'interphonie et le contrôle d'accès ont été installés au niveau des entrées, les caves des résidences Foch et Tassigny individualisées. A Esquelbecq, nous avons procédé à la réfection des toitures terrasses de 17 logements individuels.

## I Construire

**P**artenord Habitat vise à accroître une production de logements diversifiée, locatifs, en accession à la propriété mais également par le développement de produits adaptés, pour répondre aux mieux aux attentes des clients-locataires et des habitants. Cette approche s'inscrit dans une

volonté de réduire au maximum l'empreinte écologique ainsi que la facture énergétique tout en développant le confort et l'esthétisme au bénéfice de l'habitant.

697 logements ont ainsi été construits en 2010 dans 32 communes du département.



## Bray-Dunes - Résidence les Oyats

Construction de 30 logements BBC - Livraison 2011



## Killem - Rue des Platanes

Construction de 26 logements HQE - Livraison 2012

[www.partenordhabitat.com](http://www.partenordhabitat.com)

**PARTENORD FLANDRE LITTORAL**



Activité de production  
de logements locatifs  
et en accession à la propriété

**PARTENORD HABITAT**

27, boulevard Vauban - BP 309 - 59020 Lille Cedex  
Tél. 03 20 78 56 00

